



PRÉSENTATION CONSEIL SYNDICAL SCOT BUCOPA

CHAZEY-SUR-AIN



13/12/2022

1 CARTE D'IDENTITÉ ET CHIFFRES CLEFS CNR

- Un modèle unique en France
- Dates clés
- Une gouvernance équilibrée
- Une organisation décentralisée
- 6 ambitions stratégiques
- Energies renouvelables
- Savoir-faire industriel en France et à l'international
- Chiffres-clefs

2 PRÉSENTATION DU PLAN 5 RHÔNE

- Un outil stratégique
- Maquette financière
- Volet production hydroélectrique et autres usages énergétiques
- Volet navigation et transport fluvial
- Volet irrigation et autres emplois agricoles
- Volet environnement et biodiversité
- Partenariats
- La charte d'investissement

3 UN 20ÈME AMÉNAGEMENT

- Un territoire propice
- Le périmètre du projet étudié
- Loyettes, les enseignements du passé
- Les principes de conception du projet
- Un barrage au fil de l'eau

4 UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

- Concilier usage et écosystème...
- ...dans le respect de la réglementation
- Turbiner plus et mieux...
- ...dans un principe de sécurité...
- ...et le respect de l'existant
- Au-delà d'un aménagement

5 EN COURS ET À VENIR

- Collecter des données d'entrée
- Dialoguer avec le territoire
- Les prochaines étapes
- Le calendrier du projet



1

CARTE D'IDENTITÉ ET CHIFFRES CLEFS

UN MODÈLE UNIQUE EN FRANCE

Une Société anonyme d'intérêt général

CNR est née en 1933 d'une idée visionnaire : confier à un seul opérateur la gestion du fleuve Rhône selon 3 missions solidaires et indissociables :

- Produire de l'hydroélectricité
- Développer le transport fluvial
- Assurer l'irrigation des terres agricoles

Une concession unique

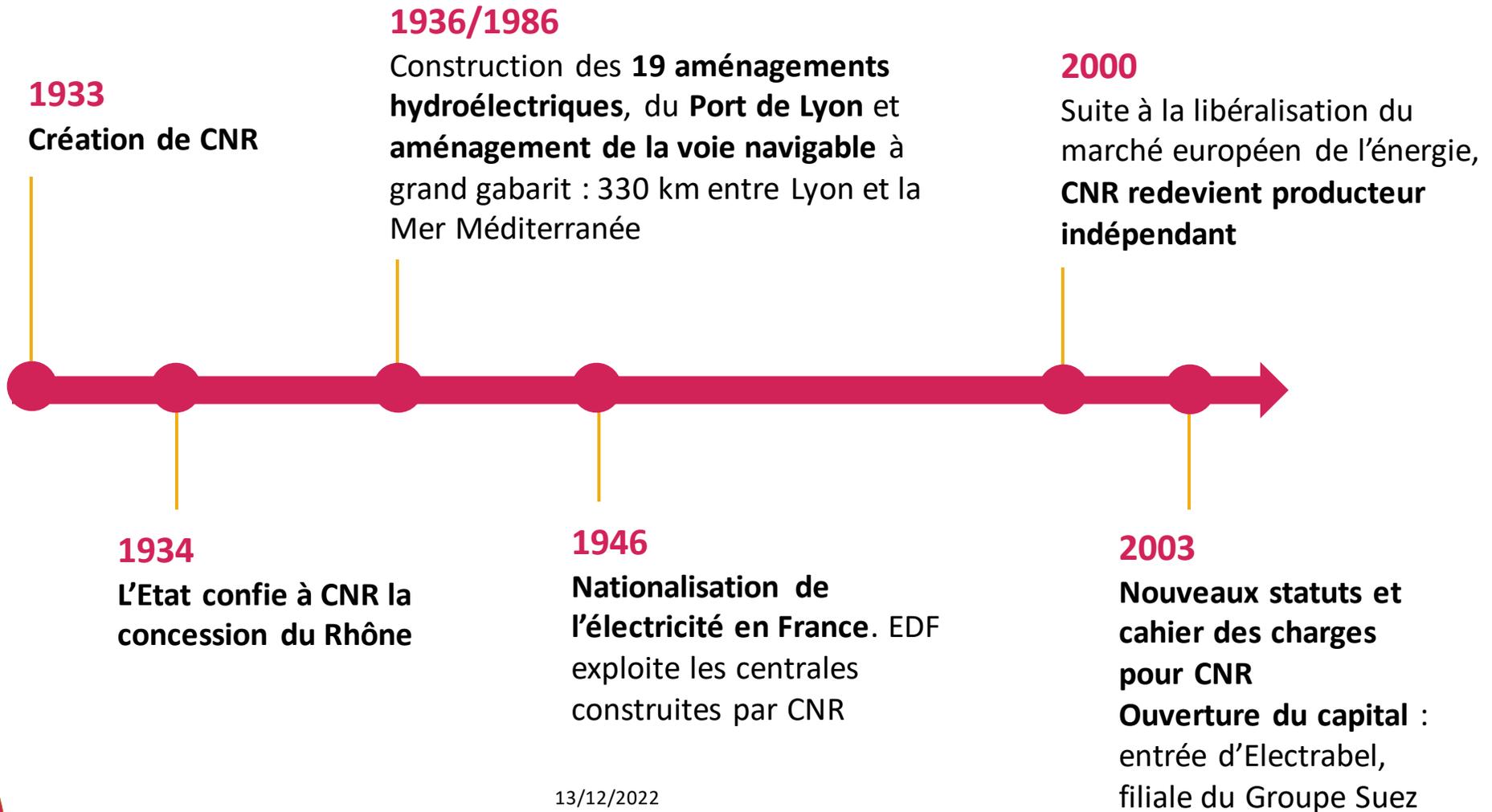
CNR s'est vu confier la concession du fleuve Rhône par l'Etat en 1934. Elle a été prolongée jusqu'en 2041 par la loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022.

Une redistribution vers les territoires

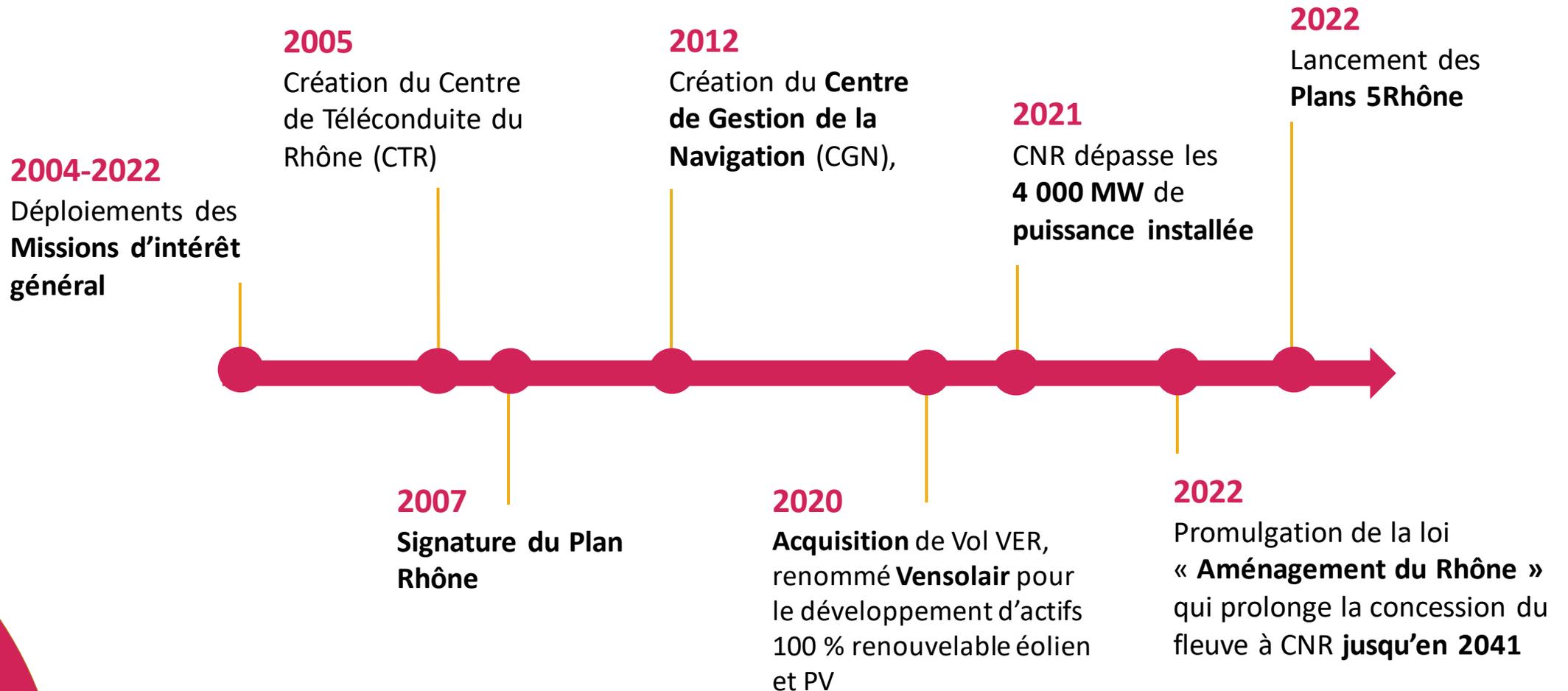
- Financement par la production d'énergie de l'aménagement du fleuve, de la conciliation des usages et de la préservation des écosystèmes
- Association des collectivités au capital de l'entreprise pour en partager la gouvernance et la valeur.



DATES CLÉS



DATES CLÉS



UNE CONCESSION PROLONGÉE JUSQU'EN 2041

La loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 prolonge jusqu'en 2041 la concession accordée à CNR. Cette loi comprend :

Extension du domaine concédé

- Ajout de plusieurs tronçons et ouvrages du domaine public fluvial administrés par VNF et l'État
- **+ 80 km de fleuve et + 3 000 ha de terres**

Aménagement du fleuve Rhône

Un programme de travaux (500 M€) comprenant :

- Etudes et réalisation éventuelle d'un nouvel aménagement hydroélectrique dans le secteur de Saint Romain de Jalionas
- Construction de 6 Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) et de 6 passes à poissons (PAP)
- Doublement des portes aval des écluses de Bollène et Châteauneuf
- Augmentation des capacités de production de l'usine de Montélimar

Aménagement de la Vallée du Rhône

- Des investissements au profit des territoires traversés par le Rhône
- **Les Plans 5Rhône dotés de 165 M€ par plan quinquennal**

Redevance hydraulique

- **Une redevance passant d'un taux fixe (24 %) à un taux progressif (de 10 à 80 %), en fonction des prix de marché**

CE QUI NE CHANGE PAS

Les missions historiques de CNR sont maintenues :

- production d'hydroélectricité,
- gestion de la navigation
- irrigation des terres agricoles

La gestion et valorisation du domaine concédé

L'implication dans des actions de réhabilitation environnementale

Le modèle CNR redistributif

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Un capital majoritairement public

- Groupe Caisse des dépôts et 183 collectivités locales actionnaires
- ENGIE comme actionnaire industriel de référence

Direction

Un directoire composé de 3 membres :

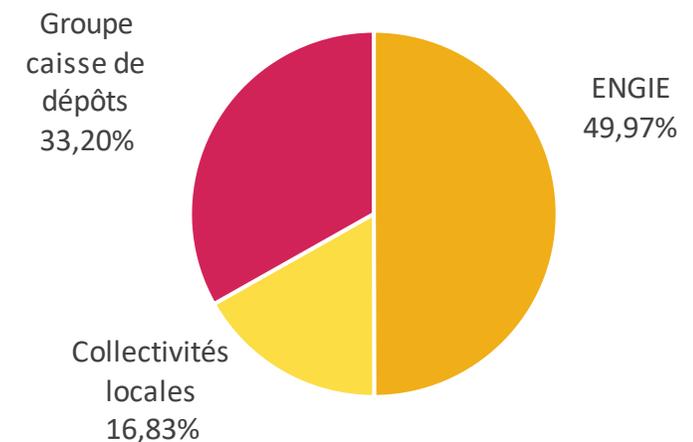
- Laurence Borie-Bancel, Présidente du directoire
- Julien Français, Directeur Général
- Didier Lhuillier, Directeur Général

Administration

Un Conseil de Surveillance, présidé par Serge Bergamelli, qui examine notamment les comptes et veille à la bonne gestion de CNR, composé de :

- 13 représentants des actionnaires
- 2 représentants de l'État
- 3 représentants du personnel salarié

Répartition du capital



UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

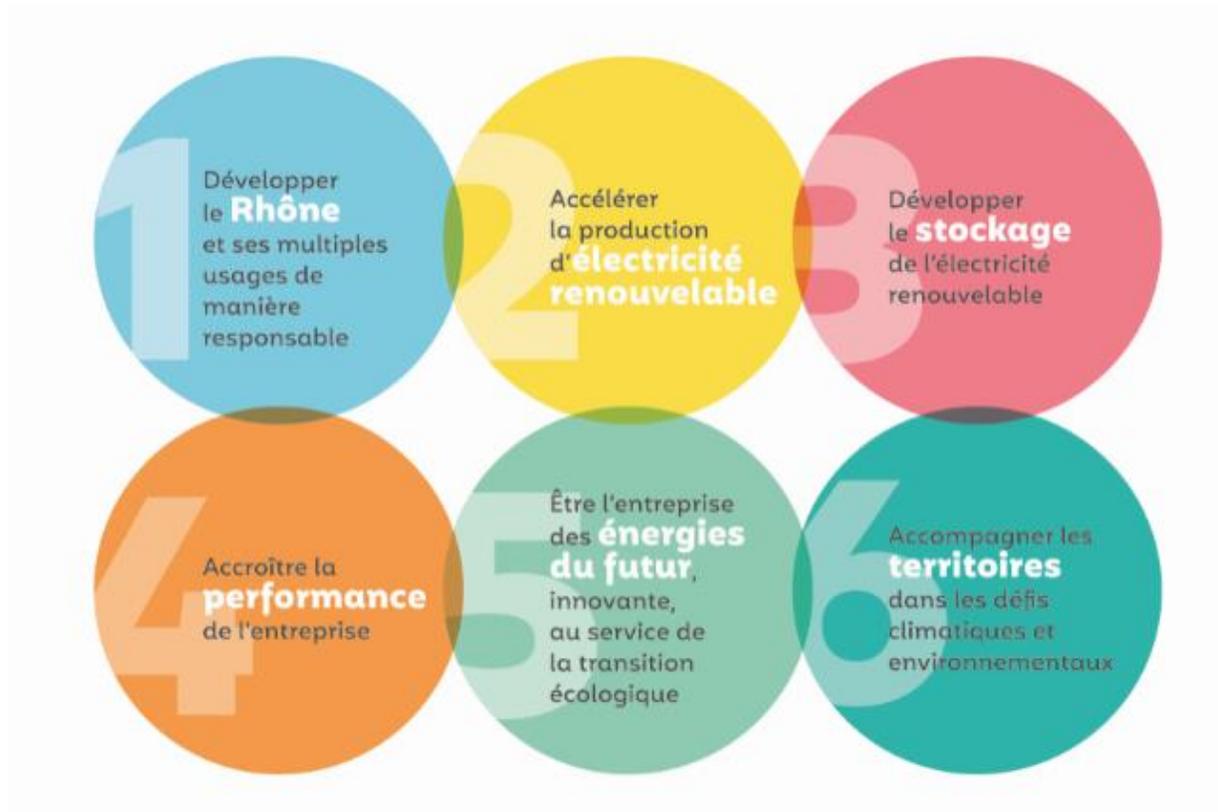
3 directions territoriales sur 4 secteurs géographiques (Haut-Rhône, Rhône Saône, Rhône Isère et Rhône Méditerranée) pour :

- Assurer une relation de proximité, responsable et réactive à l'écoute des acteurs et des attentes locales
- Réaliser une gestion attentive et efficace de la concession



6 AMBITIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2030

Ces ambitions s'inscrivent au cœur des enjeux énergétiques et environnementaux



Objectifs 2030

5 550MW
Puissance installée

Multiplication par 3
de la puissance
installée en énergies
renouvelables

5000 MW
Agrégation pour
compte de tiers

1^{ER} PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

Actifs de la transition écologique

- 20 grandes centrales hydroélectriques sur le Rhône
- 29 petites et micros centrales hydroélectriques (PCH/MCH)
- 58 parcs éoliens
- 51 parcs photovoltaïques

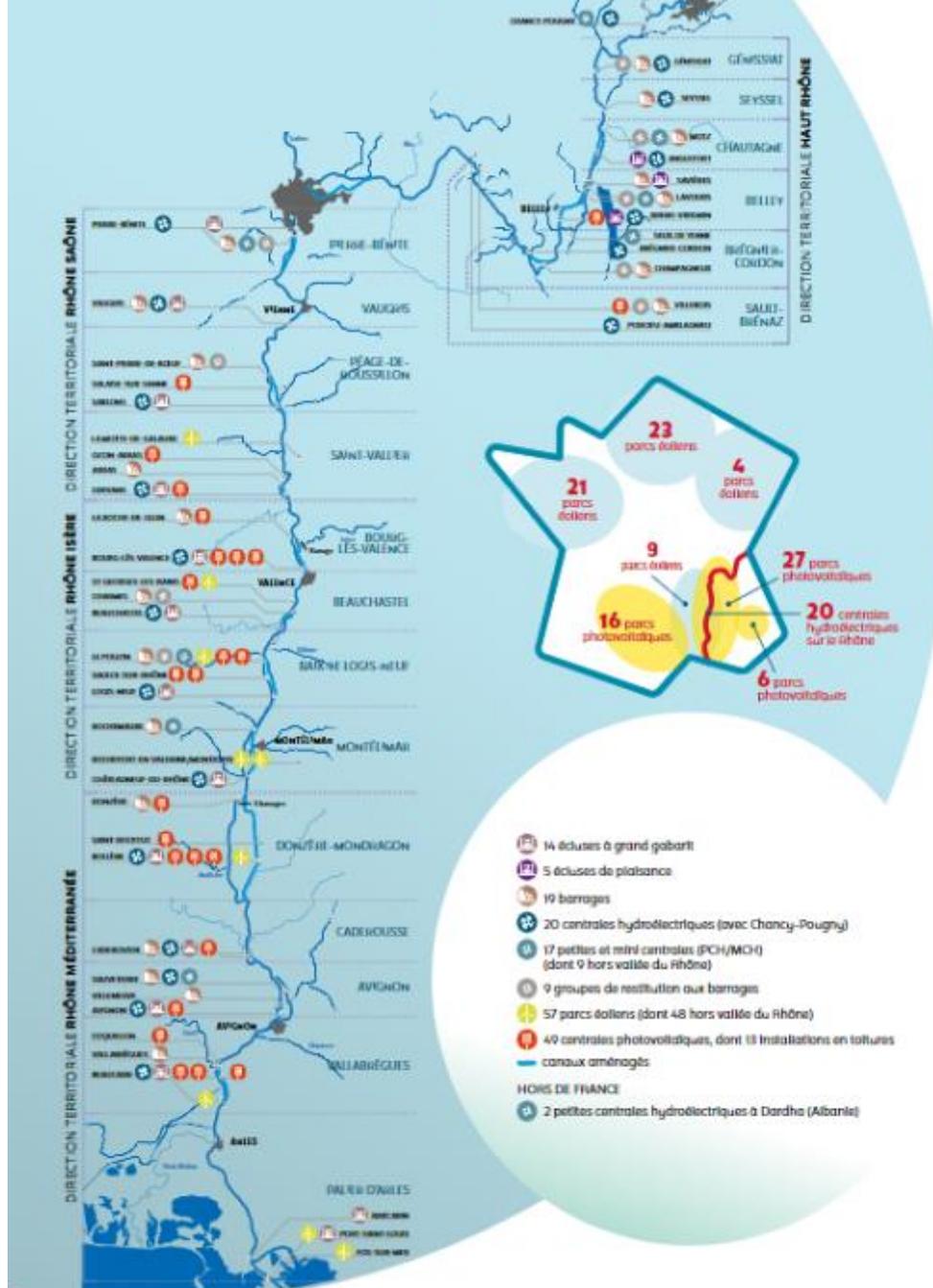
Production totale d'électricité verte

- **15,3 TWh** dont :
 - 13,6 TWh hydraulique (Rhône et hors Rhône)
 - 1,4 TWh éolien
 - 0,18 TWh solaire

Puissance installée

- 4 000 MW dont
 - 3105 MW hydraulique (Rhône et hors Rhône)
 - 720 MW éolien
 - 155 MW solaire





UN SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

CNR Ingénierie : un bureau d'Ingénieurs-Conseils

- Plus de 85 ans d'expertise en conception, construction et exploitation d'aménagements hydroélectriques et fluviaux
- Des ingénieurs aux spécialités diversifiées et complémentaires
- Des références dans plus de 40 pays

Le CACOH (Centre d'Analyse Comportementale des Ouvrages Hydrauliques)

- Un laboratoire intégré couplant modèles physiques et numériques
- Couvrant 25 % des activités R&D de CNR
- Permettant à CNR d'être garant du plus haut niveau de sûreté de ses ouvrages



CHIFFRES CLÉS



Actifs de transition écologique

- **20** grandes centrales hydroélectriques sur le Rhône
- **29** petites et micros centrales hydroélectriques (PCH/MCH)
- **49** parcs photovoltaïques
- **57** parcs éoliens
- **4 000 MW** de puissance totale installée
- **15 TWh** de production annuelle moyenne



Fluvial

- **330 km** de voies navigables à grand gabarit
- **19** sites industriels et portuaires
- **3,69** millions de tonnes transportées en 2021
- **73 600** conteneurs EVP (Equivalent Vingt Pieds)



Financier chiffres 2021

- **1,8 milliards d'€** de chiffre d'affaires brut
- **178 M€** de redevance hydraulique

CHIFFRES CLÉS



Sociétal

- **30 000 ha** de domaine concédé
- **14 500** emplois directs et indirects générés par l'activité CNR
- **21 M€** dédiés à l'accompagnement des territoires en 2021 (Missions d'Intérêt Général)
- **165 M€** de plan quinquenal 5Rhône pour 2022-2026
- **90 %** des achats CNR réalisés en France dont **60 %** dans la vallée du Rhône



Environnemental

- **82 M€** investis depuis 2004 en faveur de l'environnement
- **+ de 80** espèces animales bénéficient d'actions CNR de préservation de leur milieu et de leur habitat



Social

- **1 400** salariés en CDI
- **95** alternants, soit **6 %** de l'effectif total
- **35h** de formation par an et par salarié en moyenne

2

PRESENTATION DU PLAN 5RHONE 1



LES PLANS 5RHÔNE, UN OUTIL STRATÉGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Ambitions transverses

- Développement économique et industriel (création et maintien d'emplois)
- Innovation et soutien à l'émergence de technologies de rupture
- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Accompagnement des territoires dans la transition écologique

Volet Energie

Développer les énergies vertes et l'hydrogène dans la Vallée du Rhône en favorisant :

- Le développement de l'hydrogène pour décarboner la mobilité et l'industrie
- L'expérimentation visant à rendre les énergies renouvelables plus compétitives
- La réduction de leur intermittence (stockage)
- Le développement des usages énergétiques locaux, auprès des territoires

Volet Navigation

Renforcer la navigation sur le Rhône, en favorisant :

- Le report vers le fer et le fleuve du transport routier (fret et passagers), et la réduction des émissions de CO₂
- Les actions en faveur de la réindustrialisation de l'axe
- L'intégration des ports dans leur territoire
- La transition énergétique de la flotte de transport fluvial
- Le développement d'un tourisme fluvial durable

Volet Agriculture

Accompagner l'adaptation de l'agriculture durable et nourricière en Vallée du Rhône :

- Favorisant la relocalisation de la production agricole dans le sillon rhodanien, et la promotion d'une alimentation locale
- Innovante pour adapter l'agriculture au changement climatique (recherches variétales, protection des cultures)
- Économe en eau, préservant la ressource et restaurant le cycle naturel de l'eau
- Optimisant l'énergie de l'exploitation

Volet Environnement

Renforcer la Vallée du Rhône comme corridor de biodiversité vivant et dynamique, en favorisant :

- La bascule des masses d'eau à un bon état
- La création ou restauration de corridors et d'axes de migration des espèces
- La restauration des Vieux Rhône
- La compréhension des flux de déchets et leur prise en compte à l'échelle du fleuve
- L'amélioration de la connaissance scientifique et la concertation avec les parties prenantes

Actions complémentaires

Développer avec les territoires des actions complémentaires en lien avec le fleuve, en favorisant :

- Le développement économique et industriel
- Le développement touristique
- La promotion culturelle du patrimoine rhodanien
- La réappropriation du fleuve par les riverains

LES PLANS 5RHÔNE, UN OUTIL STRATÉGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

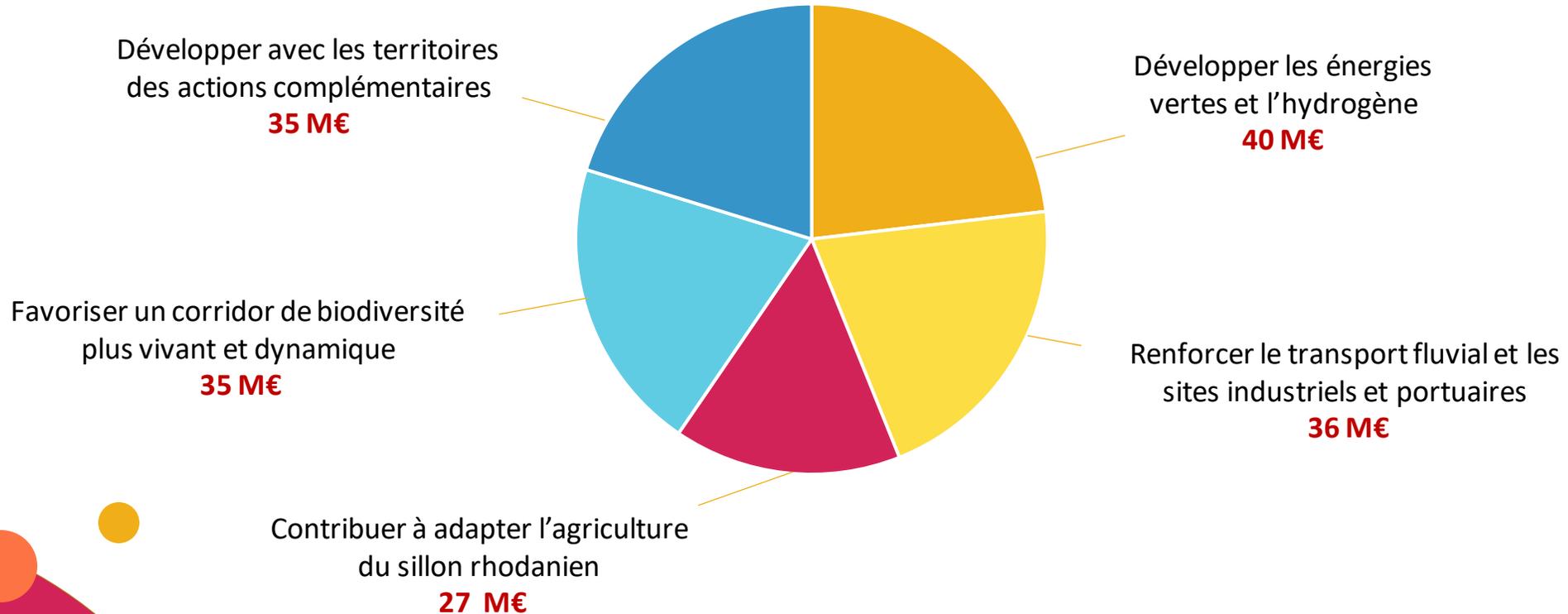
Au regard des défis économiques et industriels actuels, le 1^{er} Plan 5Rhône a pour ambition d'accompagner les projets qui intègrent dans leur conception ou dans leurs objectifs des composantes fortes en matière de :

- Créations d'emplois
- Innovation et capacité à faire émerger des technologies nouvelles et de rupture
- Ancrage territorial

Pour mettre en œuvre ce projet, CNR se positionne en partenaire technique et financier des territoires en :

- portant la maîtrise d'ouvrage de certains projets (essentiellement dans les volets énergie, navigation et environnement)
- apportant un cofinancement aux acteurs du territoire sous forme de subventions (essentiellement dans les volets agriculture, actions complémentaires en lien avec les territoires)
- définissant le cadre d'intervention en tant que co-investisseur aux côtés des territoires

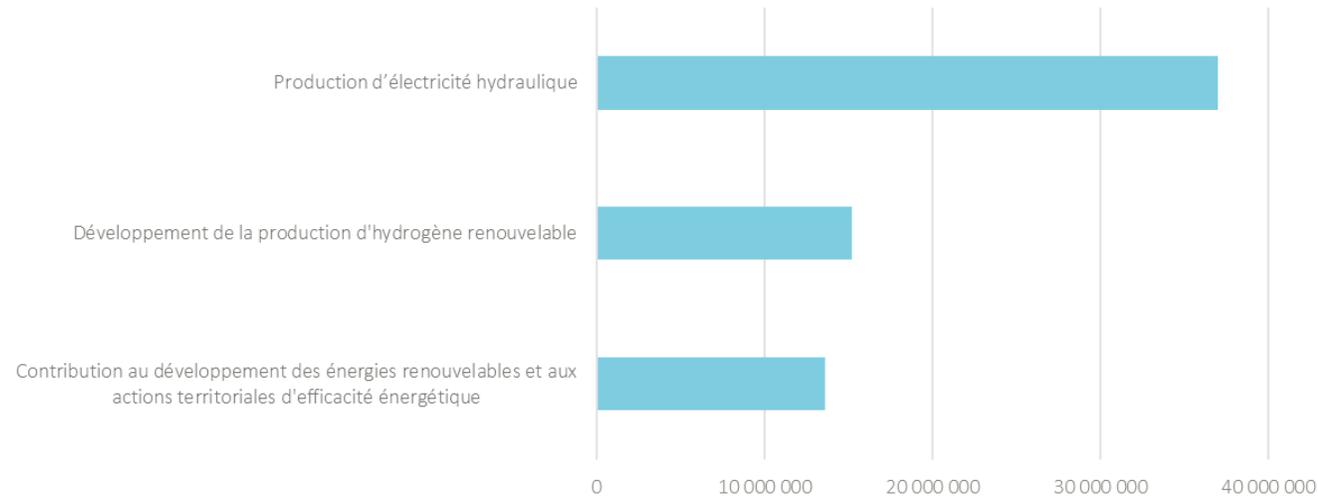
MAQUETTE FINANCIERE VALIDEE DU 1ER PLAN 5 RHONE



Ventilation des dépenses nettes par volets (173 M€ = 165 M€ + 5 M€ en agriculture + 3 M€ en actions complémentaires)

VOLET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ HYDRAULIQUE ET AUTRES USAGES ÉNERGÉTIQUES : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES VERTES ET L'HYDROGÈNE

Maquette financière du volet Energie du 1er Plan 5Rhône



Opérations phares

*PCH de Vallabrègues
Etudes d'augmentation du productible*

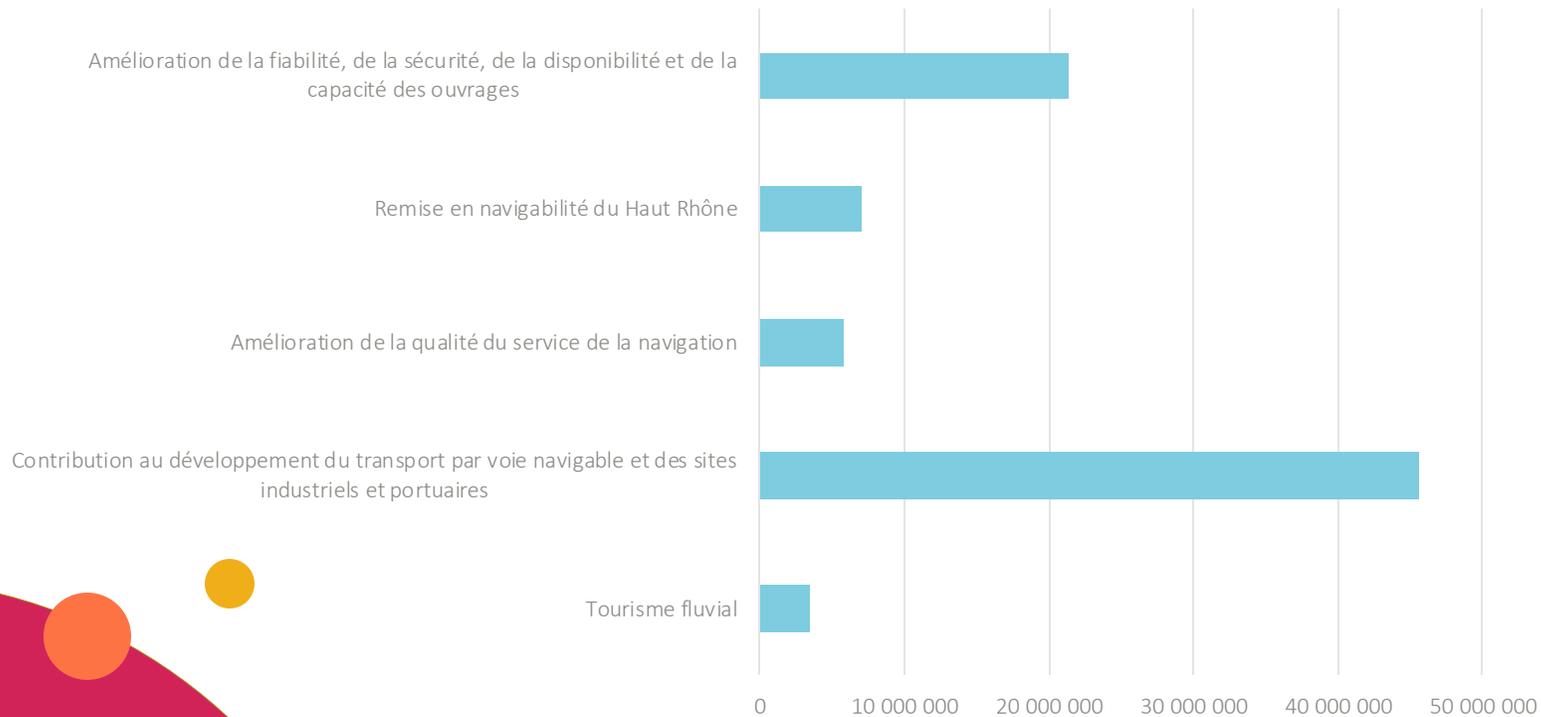
*Unité de production H2 Lyon
Etudes sur les usages portuaires, fluviaux et industriels de H2*

*PV linéaire sur ViaRhôna
Soutien aux projets énergétiques des territoires*

- **Un volume brut à 65.8 M€, une cible nette à 40 M€**

VOLET NAVIGATION ET TRANSPORT FLUVIAL : RENFORCER LA NAVIGATION SUR LE RHÔNE ET LES SITES INDUSTRIELS ET PORTUAIRES

Maquette financière du volet Navigation du 1er Plan 5Rhône



Opérations phares

*Construction de postes de stationnement
Financement de la couverture du risque fluvial
Remise en état initiale et modernisation des ouvrages des extensions géographiques*

*Ecluse de Brégnier Cordon (étude voire travaux)
Restauration du Canal de Savières*

*Déploiement de bornes haute puissance pour la croisière fluviale
Déploiement du Système d'Information Fluvial
Participation aux opérations de dragage des ports de plaisance*

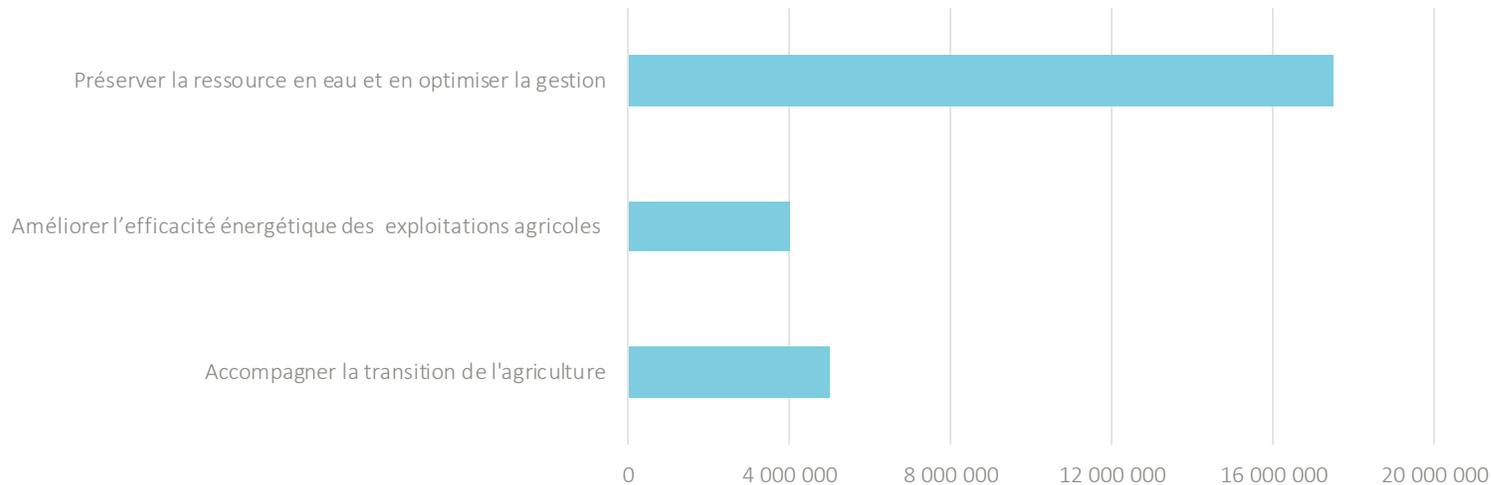
*Soutien économique aux utilisateurs de la voie d'eau (remise Voie d'Eau)
Développement des sites industriels et portuaires (Lyon, Salaise, Loire, Arles)
Promotion du transport fluvial (dont soutien Medlink Ports)
Soutien au verdissement de la flotte (dont PAMI VNF)*

*Construction d'appontements fluviaux (dont Arles),
Soutien aux études des collectivités pour réalisation d'appontements pour la plaisance
Club de la croisière Rhône Saône*

- **Un volume brut à 83.3 M€, une cible nette à 36 M€**

VOLET IRRIGATION ET AUTRES EMPLOIS AGRICOLES : CONTRIBUER À ADAPTER L'AGRICULTURE DU SILLON RHODANIEN

Maquette financière du volet Agriculture du 1er Plan 5Rhône



Opérations phares

Restauration et modernisation de trois ouvrages d'irrigation domaniaux
Modernisation des réseaux d'irrigation connectés au Rhône
Etudes des projets dans le périmètre des Hauts de Provence Rhodanienne
Actions de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face au risque inondations

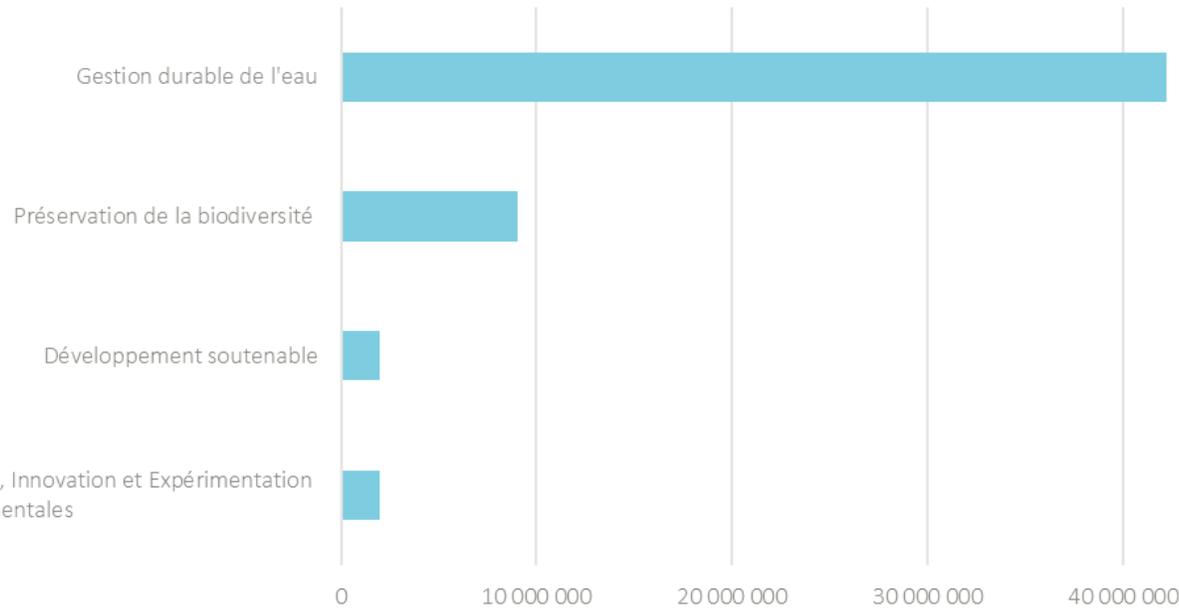
Démonstrateur agrivoltaïsme - Parcelle du futur
Démonstrateur de réduction des consommations énergétiques de système d'irrigation

Appel à projets « Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône ! »,
R&D Changement de pratiques
R&D Protection contre les aléas climatiques
Soutien relocalisation d'une agriculture nourricière (PAT, ...)

- **Un volume brut à 27 M€, une cible nette à 27 M€**
- **Lancement d'un AAP « Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône ! »**

VOLET ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ : FAVORISER UN CORRIDOR PLUS VIVANT ET DYNAMIQUE

Maquette financière du volet Environnement du 1er Plan 5Rhône



Opérations phares

Réactivation des marges alluviales à Baix Logis Neuf (07 et 26), Pierre Bénite (MDL) et Beauchastel (26), Restaurations sur le Vieux Rhône de Donzère Mondragon (84), sur la Zone Humide du Chambon (26)

Partenariats environnementaux en faveur des milieux et des espèces

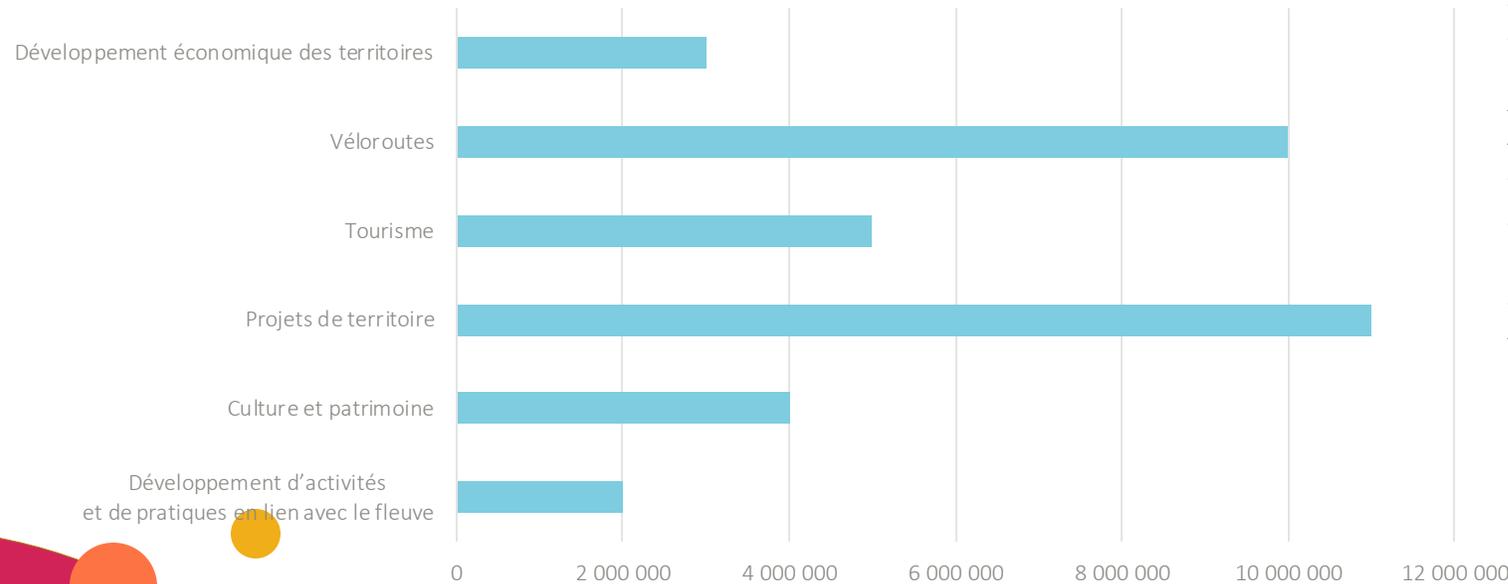
*Projets en lien avec la problématique des plastiques/déchets
Etude sur la trame noire*

*R&D (ex : ADN environnemental)
Poursuite partenariats scientifiques*

- **Un volume brut à 55.2 M€, une cible nette à 35 M€**

VOLET ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES : DÉVELOPPER LES PROJETS DES TERRITOIRES DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Maquette financière du volet Actions complémentaires en lien avec les territoires du 1er Plan 5Rhône



Opérations phares

Soutien aux implantations industrielles et aux filières émergentes
Soutien aux actions de développement économique des collectivités

Aménagement des derniers tronçons de ViaRhôna,
Aménagement de boucles locales et connexion aux autres itinéraires
Soutien à la mise en tourisme et services aux usages

Soutien aux actions de développement éco-touristique
Offre de tourisme industriel : les circuits de l'énergie

Soutien aux aménagements de berges,
Accompagnement des projets de développement local en lien avec le fleuve

Financement d'actions de sensibilisation à l'environnement
Financement d'actions culturelles, patrimoniales et approches pluridisciplinaires (ex : IAGF)
Soutien aux fédérations de pêche,
Soutien aux sports nautiques, et activités de loisirs écoresponsables

- **Un volume brut à 35 M€, une cible nette à 35 M€**

ZOOM SUR NOS PARTENARIATS

4 axes de soutien aux territoires

- **Culturel** pour valoriser les patrimoines et certains festivals proches du fleuve (Jazz à Vienne, Fêtes des Lumières à Lyon, Cordes en balade...)
- **Educatif** et favorisant nos expertises métiers (INSA, CEA, CNRS, EM Lyon, ENS3 Projet Plastic-Rhône, Charte Fleuve sans plastique, Association Initiatives pour l'Avenir des grands Fleuves...)
- **Solidaire** en faveur de l'insertion de population en situation de précarité, d'isolement ou de handicap (Banques alimentaires)
- **Sportif** à destination des activités nautiques ou pratiquées sur le Rhône (Partenaire de la Fédération Française d'Aviron et soutien à 21 clubs en vallée du Rhône, joutes, canoé-kayak, Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche)



LA CHARTE D'INVESTISSEMENT DU 1ER PLAN 5RHÔNE

Méthode de sélection et d'évaluation des projets

2 phases successives, sur la base du dossier type :

➤ Phase 1 : analyse de l'éligibilité

		oui	non
Eliminatoire	Effet négatif sur l'environnement, analyse des enjeux non détaillée, gains environnementaux non démontrés		
	Portage ou conditions de réalisation non conformes aux principes éthiques de CNR		
	Projet porté par un particulier		
Obligatoire	Correspondance à un ou plusieurs axes d'intervention thématiques du schéma directeur actualisé		
	Rapport au fleuve démontré		



ANNEXE 2 - Modèle de fiche projet

I - CARTE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET	
Organisme	
Statut juridique (association, collectivité, entreprise, ...)	
Contact (Nom/ Prénom/ fonction)	
Téléphone	
Mail	
Adresse postale	
Date de la demande	
II - IDENTIFICATION DU PROJET	
Intitulé du projet	
Localisation / Périmètre	
Contexte et enjeux (environnementaux, techniques, état des connaissances, organisationnels, ...)	
Objectifs du projet	
Description générale du projet	
Bénéficiaire et/ou Public concerné	
Etat d'avancement du projet / planning prévisionnel	
Moyen mis en œuvre (temps, prestation...)	
Budget prévisionnel (€ / %):	
- Dépenses :	
Etudes ou missions d'ingénierie :	
Dépenses de personnel :	
Dépenses d'investissement :	
Dépenses de fonctionnement :	
Dépenses de communications :	
Dépenses d'exploitation :	
- Ressources (co financeurs/ dispositifs)	
Etat :	
Régions :	

cnr.tm.fr

LA CHARTE D'INVESTISSEMENT DU 1ER PLAN 5RHÔNE

Méthode de sélection et d'évaluation des projets

➤ Phase 2 : évaluation amont des projets

La solidité opérationnelle de la candidature	Le niveau d'ambition de l'action
<ul style="list-style-type: none">• La candidature identifie clairement les objectifs stratégiques de l'action et les décline en un programme d'opérations clairement définies• Le porteur de projet démontre sa capacité à suivre des indicateurs d'évaluation de son projet dans le temps• Le calendrier de l'action est clairement défini• La maquette financière intègre des co-financeurs (au minimum le porteur de projet)• Un plan de financement prévisionnel est présenté• Le porteur de projet a clairement identifié les moyens nécessaires (ressources humaines qui seront mobilisées pour piloter le projet,• Les dépenses d'exploitation et de fonctionnement du projet lors de sa mise en œuvre sont clairement identifiées	<ul style="list-style-type: none">• Réponse aux enjeux soulevés par chaque volet thématique• Ancrage territorial• Résultats et impacts attendus• Innovation• Préservation de l'environnement• Création et maintien d'emplois

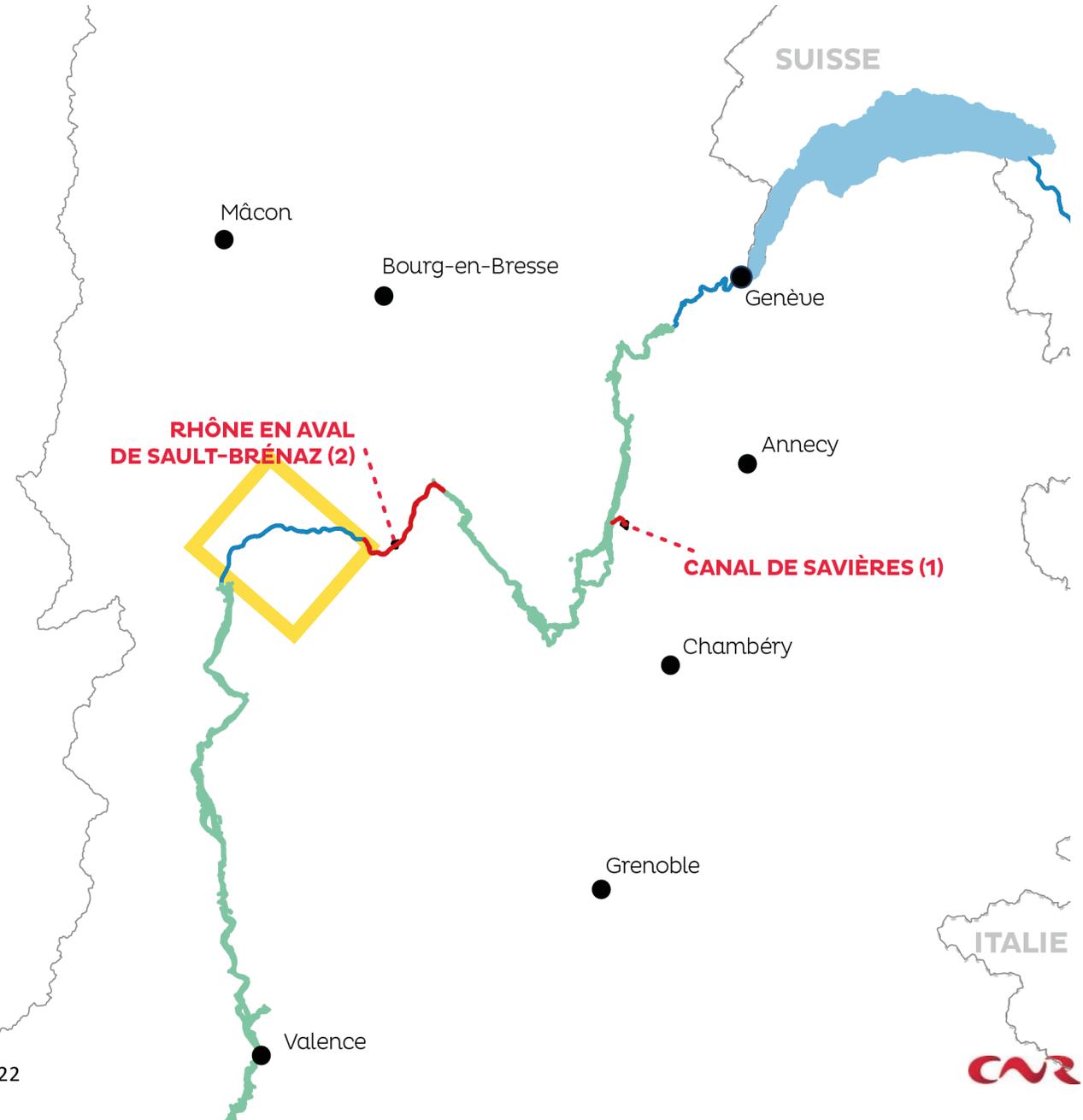


3

UN 20^{ÈME} AMÉNAGEMENT

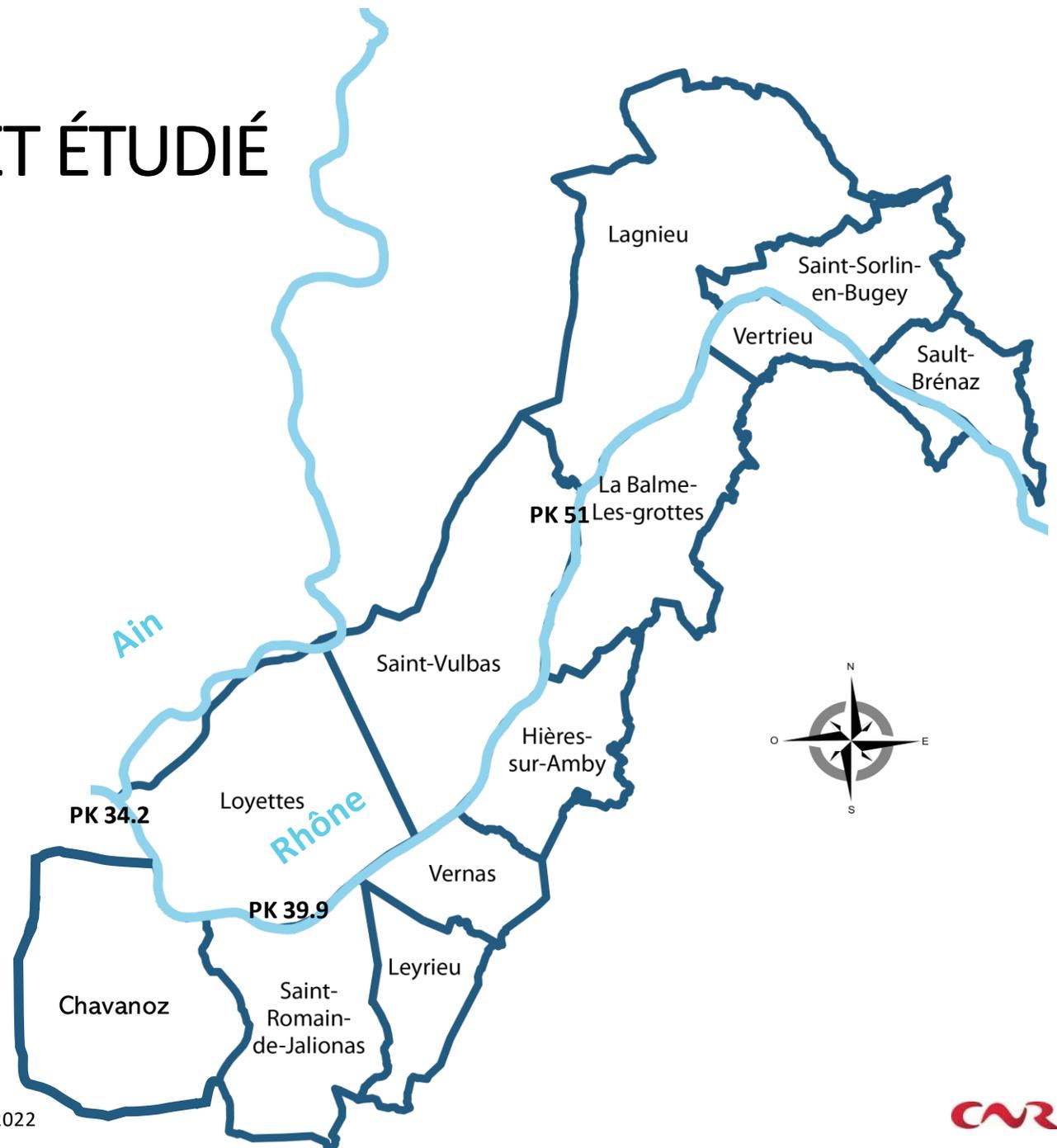
UN TERRITOIRE PROPICE

- Aujourd'hui, le Rhône en aval de Lyon est totalement aménagé et les derniers secteurs potentiels se situent en amont de Lyon.
- Le secteur compris dans le périmètre de la concession qui a été étendu au Haut-Rhône à l'occasion du renouvellement du contrat de concession a été identifié comme **gisement résiduel** et donc secteur à potentiel de production hydroélectrique.
- Même si les enjeux écologiques demeurent, **ce secteur est de moindre sensibilité**, notamment hydro-morphologique et écologique : peu de transport solide, un secteur rectiligne et sans méandre, une moindre diversité d'habitats naturels et de biodiversité au regard d'autres secteurs de l'Ain (non-empiètement sur la zone classée).
- Des relations de longue date et de confiance avec le territoire où CNR est identifié comme un acteur « *fiable et compétent* ».



LE PÉRIMÈTRE DE PROJET ÉTUDIÉ

- Une localisation précise qui reste à définir en fonction des études en cours, notamment des caractéristiques géologiques du secteur
- PK 36.5 (confluence de la Bourbe)
- PK 61.13 (aval de la centrale de Sault Brenaz)



LOYETTES : LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ

Ouvrages **moins nombreux** et de dimensions **plus modestes**

Pas d'emprise sur la zone naturelle classée de la confluence de l'Ain

Franchissements piscicoles intégrés dès la phase conception

Impact sur les emprises agricoles bien plus faible

Aucun projet de navigation à grand gabarit sur le site en aval

LES PRINCIPES DE CONCEPTION DU PROJET

Retenir un emplacement éloigné de la confluence de l'Ain

Garantir la neutralité hydraulique de l'aménagement

Préserver l'environnement, au travers d'objectifs ambitieux en matière de préservation et de restauration des milieux

Réduire la consommation foncière par l'absence de canal d'aménée

Garantir l'absence d'incidence sur la centrale nucléaire du Bugey et la compatibilité avec une éventuelle nouvelle paire d'EPR

UN BARRAGE AU FIL DE L'EAU ET EN LIGNE

Barrage et usine sont sur le même axe

3 turbines

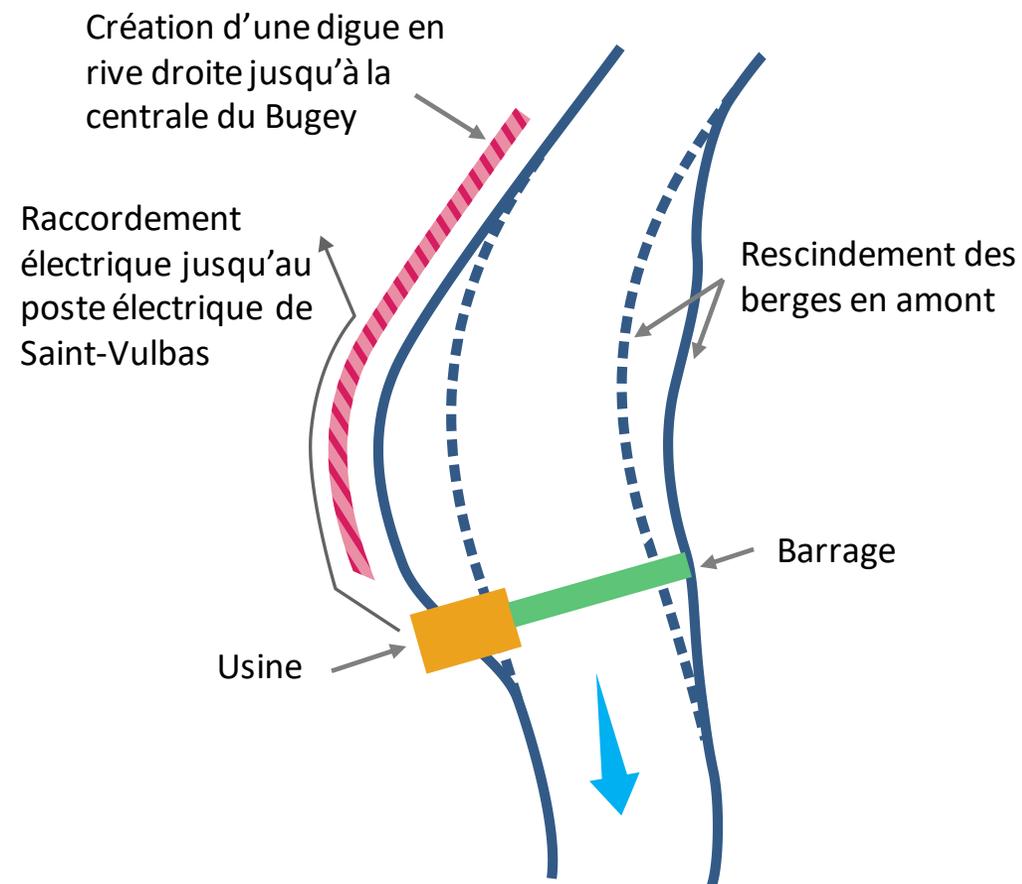
5 passes

6 m de hauteur
environ

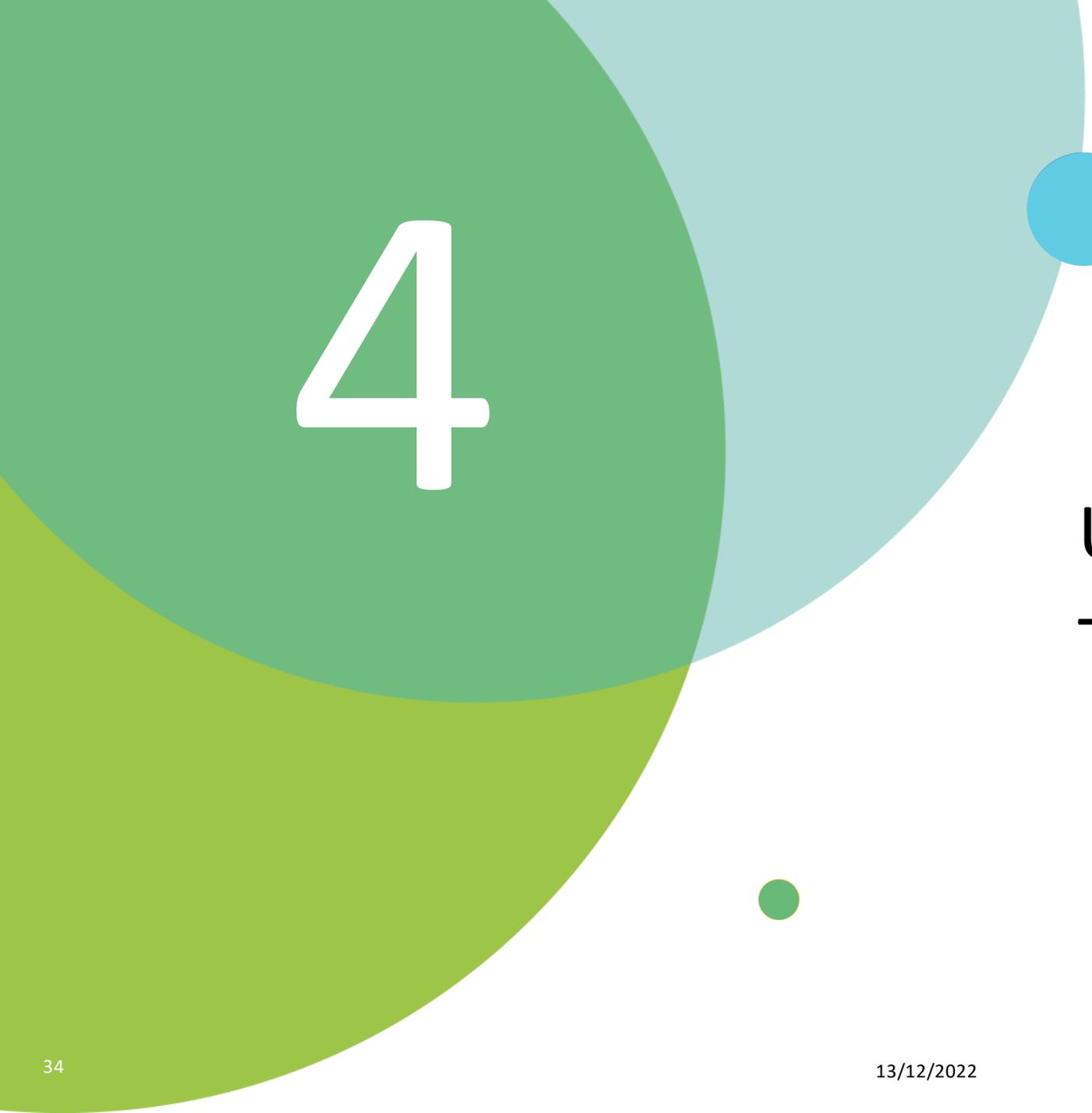
230 M€ d'investissement

37 Puissance disponible
MW (140 GWh/an)

→ **60 000 habitants alimentés**



Représentation indicative



4

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

CONCILIER USAGES ET ÉCOSYSTÈME...

- Un environnement naturel **riche, mais fragilisé**
 - de nombreux espaces à préserver sur les deux rives : zones Natura 2000, zones de dépôt sédimentaire, boisements rivulaires et ripisylves
 - un secteur affecté par le marnage avec un impact sur la faune et la flore
 - un lit incisé, avec une érosion des berges et une déconnexion partielle entre le Rhône et ses affluents
 - une forte influence des activités humaines (centrale nucléaire, agriculture) à l'amont direct du barrage à l'étude
- Un aménagement hydroélectrique incluant une **évaluation environnementale approfondie** et une **stratégie environnementale ambitieuse** pour éviter, réduire et compenser les impacts et intégrant les enjeux de continuité piscicole et sédimentaire.
- **Les opportunités environnementales du projet**
 - **réduction de l'érosion des berges**, grâce à la stabilisation de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage
 - **amélioration des connexions entre le Rhône et ses affluents**, par la remontée de la ligne d'eau
 - **amélioration ou création de milieux favorables** au développement de la faune et de flore sur les rives

... DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

- **Tout projet de centrale hydroélectrique est concerné par les rubriques de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.**
- Si le projet était décidé, il donnerait lieu à **une étude d'impact environnemental** permettant de :
 - **analyser le secteur avant le projet** : état initial des milieux aquatique et terrestre et du milieu humain
 - **déterminer les enjeux et leur sensibilité**
 - **déterminer les incidences du projet sur son environnement**
 - **proposer des mesures correctives et compensatoires**
- Une fois l'aménagement en fonctionnement, **un suivi** est réalisé 2, 4 et 6 ans après, afin de mesurer les impacts sur la faune et la flore aquatique . Généralement, les investigations permettent de vérifier que tous les impacts avaient bien été pris en compte, mais dans le cas où ce suivi révélerait des incidences trop importantes, les services de l'Etat nous imposeraient de modifier l'ouvrage et de prévoir des compensations.

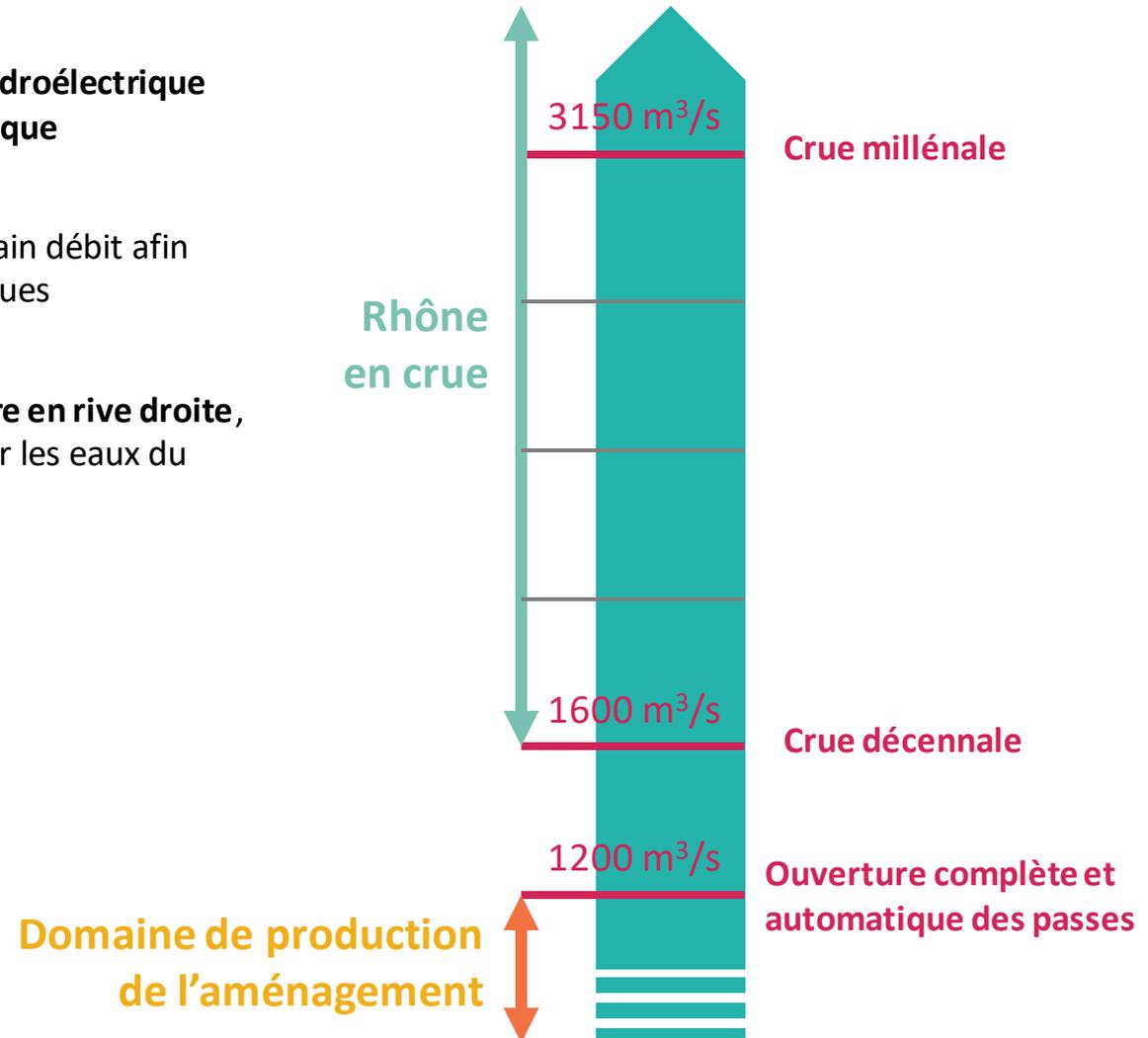


TURBINER PLUS ET MIEUX ...

- Le principe de fonctionnement de cet aménagement reposerait sur **un débit moyen journalier en amont et en aval du CNPE restant identique.**
- L'eau serait redistribuée dans le fleuve **sans altération** ni du point de vue de sa composition chimique, ni du point de vue de sa température.
- Le fonctionnement d'un nouvel aménagement hydro **ne saurait se faire au détriment de l'irrigation** : les aménagements CNR ne prélèvent pas d'eau. La création d'une retenue **pourrait être une opportunité de sécuriser les conditions d'irrigation du secteur.**
- Le projet à l'étude tient compte du contexte de potentielle **diminution de la ressource en eau**:
 - étude sur l'hydrologie du Rhône sous changement climatique en cours par l'Agence de l'Eau et la DREAL
 - gestion globale et prospective afin de satisfaire les différents usages tout en préservant l'environnement
 - CNR impliquée sur le sujet au sein de comité de bassin et des instances de gestion de l'eau

...DANS UN PRINCIPE DE SÉCURITÉ...

- Principe élémentaire : **l'aménagement hydroélectrique doit être neutre du point de vue hydraulique**
- Les vannes s'ouvriraient à partir d'un certain débit afin que l'ouvrage ne fasse pas obstacle aux crues
- **Une digue insubmersible serait nécessaire en rive droite, jusqu'à la centrale du Bugey, pour contenir les eaux du Rhône et drainer les eaux de la nappe**



... ET LE RESPECT DE L'EXISTANT

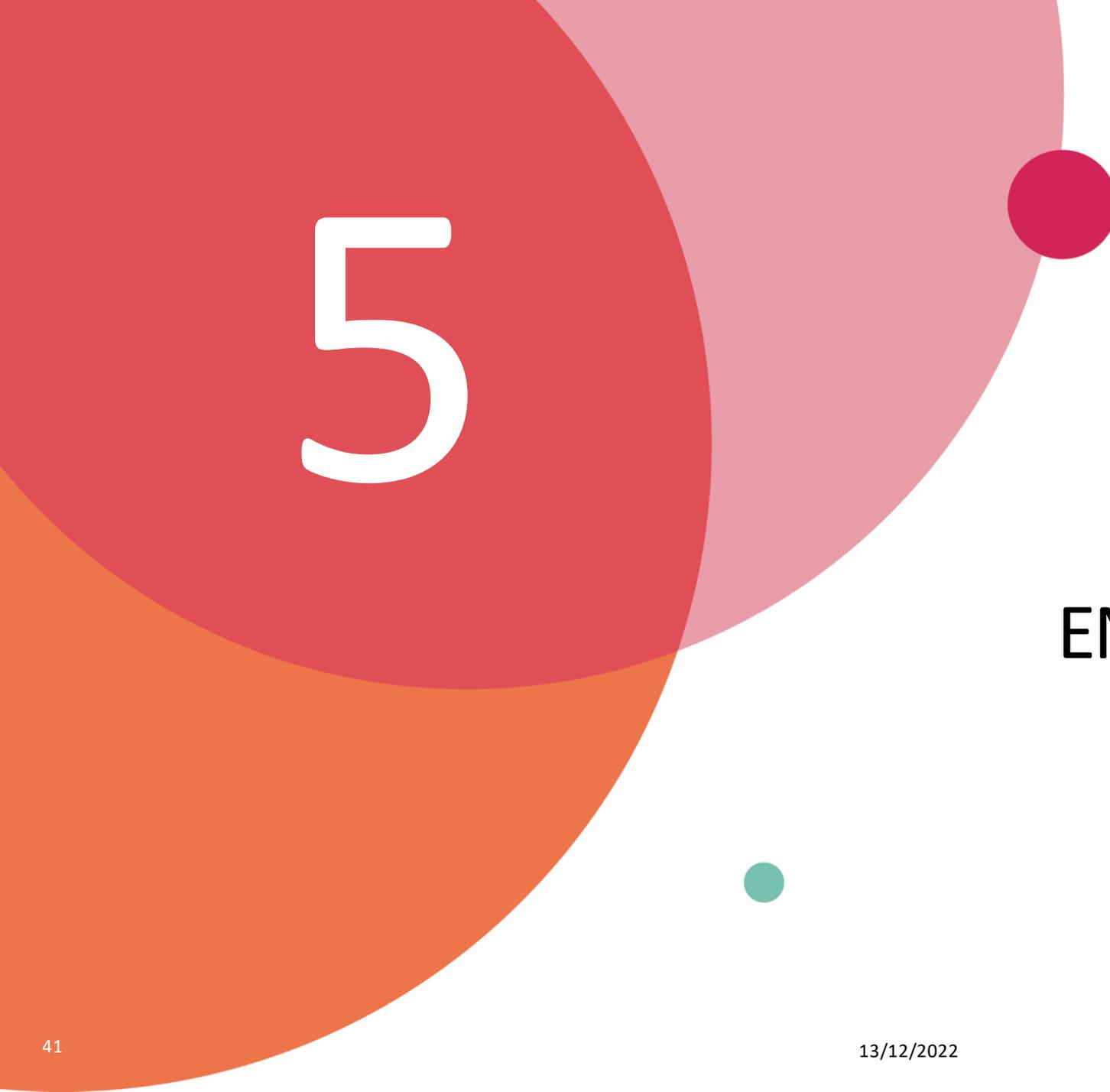
- Des échanges en cours entre CNR et EDF sur les **synergies éventuelles et les contraintes à prendre en compte** entre le projet d'aménagement hydroélectrique, la centrale nucléaire du **Bugey** et les réflexions en cours autour d'un projet de création d'une paire d'EPR2 : **l'absence d'impact en la matière est une condition de réalisation du projet.**
- Des modélisations à réaliser dans le cadre des études de faisabilité : température de l'eau, impact sur les rejets de la centrale, etc.
- **Des interactions positives à confirmer au travers des études**
 - fiabilisation de la prise d'eau de la centrale du Bugey à l'étiage
 - réduction de l'érosion des berges
 - meilleure gestion de la température de l'eau à l'aval de la centrale



AU-DELÀ D'UN AMÉNAGEMENT

- Un projet porteur d'opportunités et de synergies, mettant en exergue certains enjeux type **mobilité** portés par les acteurs du territoire
- **Un projet aux retombées économiques positives** : image, recettes fiscales (CAVAE, IFER), énergie réservée...
- **Un projet porteur d'opportunités touristiques** : mise en valeur patrimoine archéologique, ViaRhona, nouvelles activités



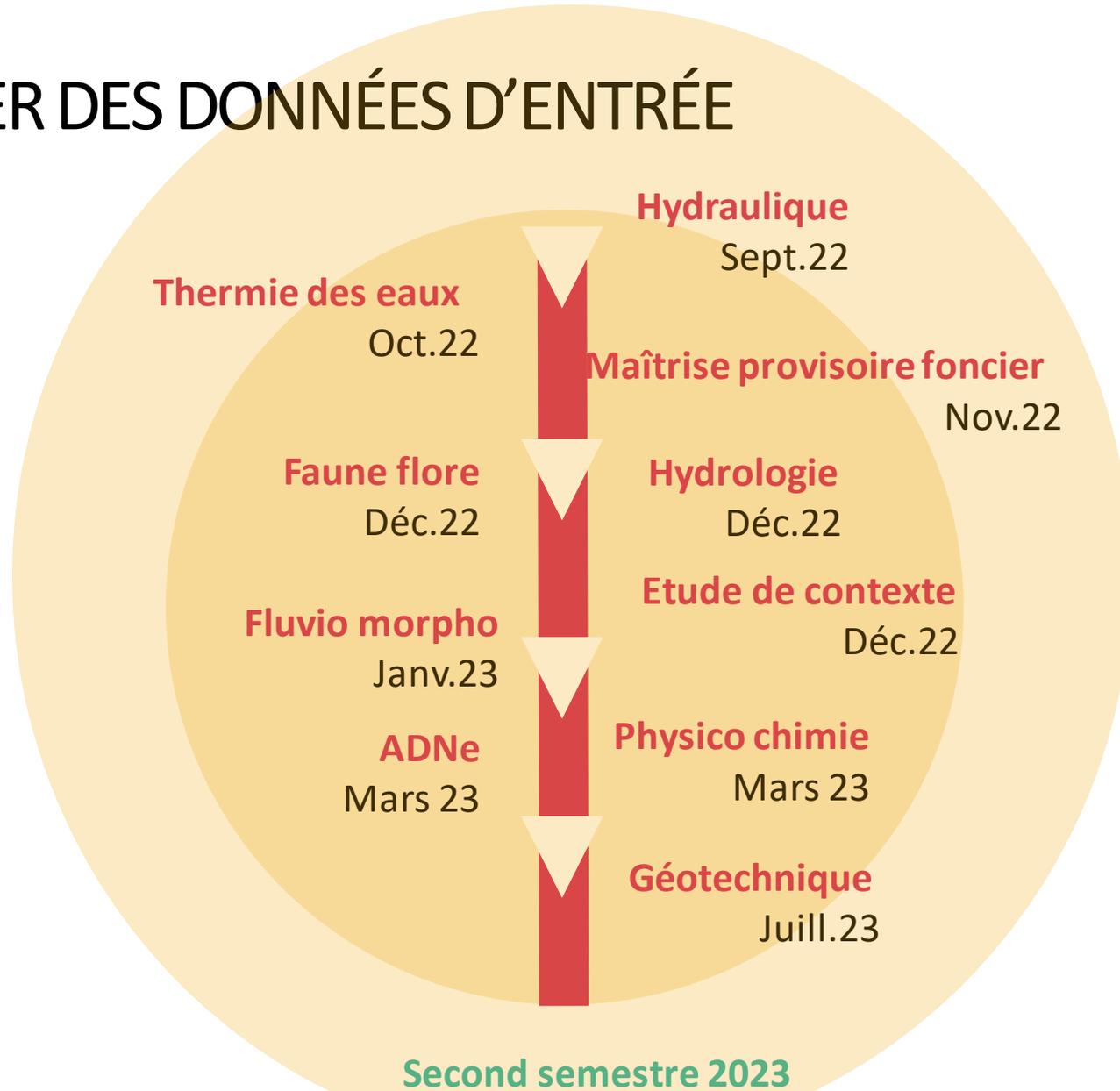


5

EN COURS ET À VENIR

COLLECTER DES DONNÉES D'ENTRÉE

Dialogue territorial

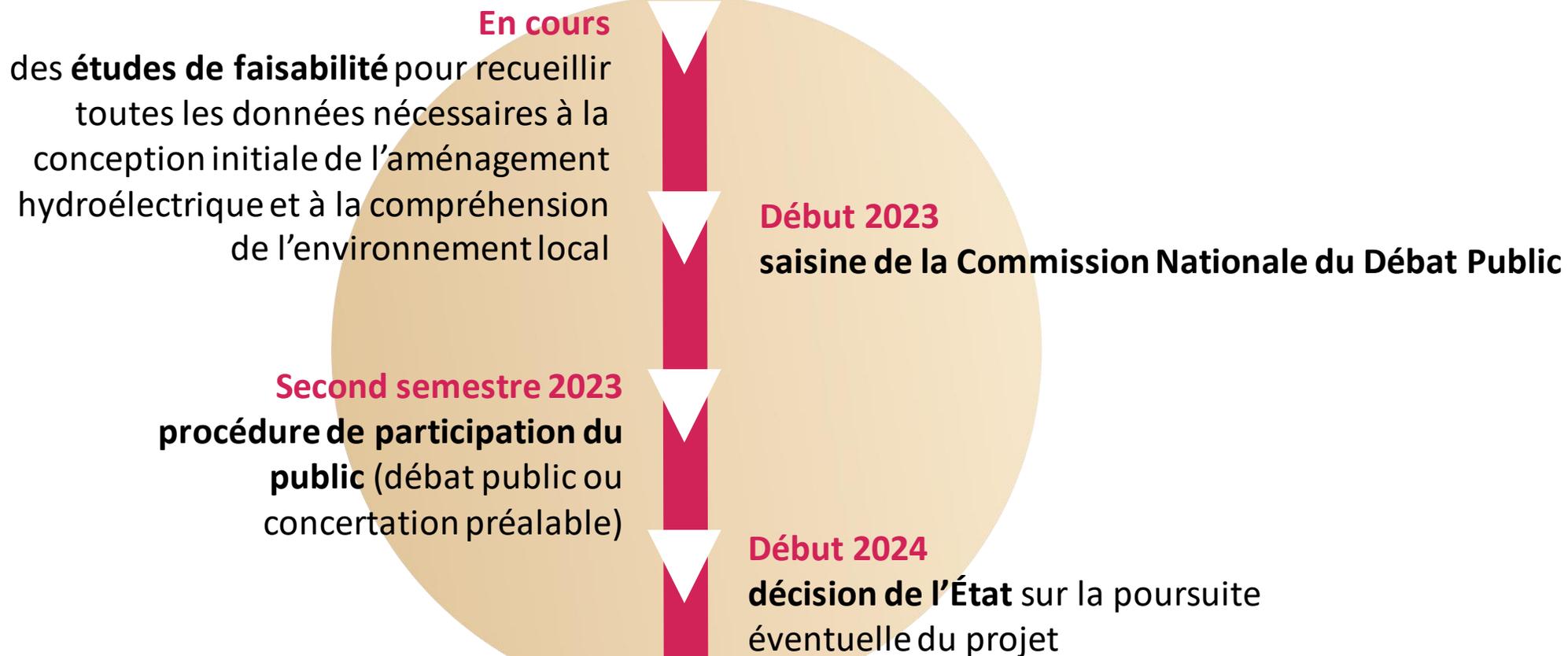


Procédure de participation du public (débat public)

DIALOGUER AVEC LE TERRITOIRE

- **Des échanges dans la proximité déjà bien établis**
- **Un dialogue renforcé qui permet d'alimenter le projet**
 - collecte de données d'entrée
 - identification des enjeux locaux et opportunités de dynamique de projet
 - recueil de la vision croisée des différents acteurs (étude de contexte)
- **Positionnement du territoire**
 - une confiance renouvelée à CNR « *acteur essentiel dans l'aménagement du Rhône et de la multimodalité* »
 - une volonté partagée de dialoguer « *CNR discute et est toujours attentive; le dialogue est possible; on trouve toujours des solutions même si on n'est pas d'accord* »
 - questionnant le projet de manière parfois divergente
 - exprimant un enjeu connexe : la mobilité
 - en attente de la concertation

LES PROCHAINES ÉTAPES



LE CALENDRIER DU PROJET

Début 2022

LOI AMÉNAGEMENT DU RHÔNE

La prolongation de la concession du Rhône prévoit que CNR étudie un projet de nouvel aménagement hydroélectrique dans le secteur de Saint Romain de Jalionas et de Loyettes.

Mi-2022

ENGAGEMENT DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DU PROJET

De premières études et investigations sur le terrain conduites afin de déterminer la faisabilité du projet.

2023

PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Une concertation publique sous l'égide de garants ou de commissaires désignés par la CNDP.

Début 2024

DÉCISION DE L'ÉTAT

Compte tenu des premières études engagées par CNR et des enseignements de la procédure de participation du public, l'Etat prend position sur la réalisation du projet et le cas échéant ses conditions de mise en œuvre.

À partir de 2024

AUTORISATIONS ET TRAVAUX

Si le projet est confirmé, les demandes d'autorisations nécessaires au démarrage des travaux sont préparées par CNR puis instruites par les autorités compétentes.

2033

MISE EN SERVICE

Le projet devrait être mis en service dans un délai de 11 ans maximum à compter de l'entrée en vigueur de la loi Aménagement du Rhône.

L'énergie au cœur des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



cnr.tm.fr

